



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 2023-03
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
POSSÉDANT UNE VALEUR PATRIMONIALE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas, de la tenue d'une assemblée publique destinée aux citoyens résidant sur l'ensemble du territoire.

Objet : Projet de règlement 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles possédant une valeur patrimoniale.

Lieu : 1302, rue Principale à Saint-Stanislas (Hôtel de ville).

Date : jeudi 27 avril.

Heure : 18h30.

Une copie dudit projet de règlement 2023-03 est disponible à l'hôtel de ville pour consultation sur les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Stanislas, ce 04 avril 2023

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière